



Sauvegarde des données personnelles sur un pc d'en

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous écrit car j'ai une question concernant le cas suivant.

Une amie à moi, infirmière en entreprise, en arrêt de travail depuis 3 mois pour dépression à cause de ses conditions de travail m'a demandé de l'accompagner dans sa société pour l'aider à récupérer les données personnelles stockées sur son PC (elle même n'ayant pas suffisamment de connaissances en informatique) et aussi par peur de devoir retourner là bas seule.

Cette venue faisant suite à une demande de son Manager direct(Médecin du travail) d'obtenir son mot de passe afin de donner le PC à un autre utilisateur.

Nous nous sommes donc rendu dans son entreprise un après-midi après passage au poste de sécurité pour y obtenir le badge d'accès visiteur pour moi, avons vu son manager,et expliqués à celui-ci le pourquoi de sa venue.

Nous avons donc commencer la sauvegarde de ses données personnelles en présence de son chef hiérarchique directe. Par données personnelles, j'entends, photos, documents personnels (CV, lettre, cours), emails, et musique. Le manager nous à laissé faire, tout en discutant avec nous puis est parti après environ 45 minutes.

Je n'ai pas fait d'autres actions que de la guider sur ce qu'elle devait sauvegarder et comment le faire. Dès qu'elle ouvrait un document pour vérification de son contenu, je détournais le regard.

Nous avons donc procédé à la copie de ses données personnelles sur une unité de stockage externe et suite à cela, elle a effacé sur l'ordinateur les données.

A savoir que les dossiers médicaux sont de type papier et stockés dans un coffre fort dont elle n'a pas les clefs.

Ma question est la suivante:

Elle vient de m'informer que la gendarmerie était venu questionner son manager direct et la présidente des RH.

La présidente des RH ayant porter plainte contre X auprès du procureur de rep le 7/06 qui à fait intervenir les gendarmes le 8/07.

Depuis nous n'avons pas de nouvelles et elle n'a jamais était convoqué, ni moi.

Quels sont les risques que j'encours sachant que tout ce que j'ai fait je l'ai fait à sa demande et que nous n'avons pris aucunes informations qui pourrait nuire à l'entreprise?

Il n'y avait que des données personnelles.(Les données sauvegarder ont été graver sur un DVD par la suite).

Le fait que nos sociétés soient dans le même secteur d'activité, cela peut-il aggraver la peine?

En vous remerciant par avance, veuillez agréer Monsieur, mes plus sincères salutations

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

A la lecture de votre récit, je ne vois absolument rien qui pourrait justifier des poursuites pénales. Par ailleurs, le fait que vous n'ayez pas été convoqué est très bon signe. Ne principe, le premier réflexe des policiers et de convoquer les "présupposés coupables".

Quel est le fondement de la plainte déposée par la RH? Si vous ne savez pas, tachez de vous renseigner car c'est le plus important à savoir.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonsoir,

Pour la plainte, c'est vol de données (contre X) et on reproche à mon amie d'avoir fait rentrer des personnes étrangères à la société.

De ce que je sais, le manager de mon ami (le médecin du cabinet médical interne à l'entreprise où elle travaille) a été entendu par les gendarmes et a précisé que nous étions elle est moi des amis et qu'il était au courant que nous devions venir pour récupérer les données.

Il semble aussi qu'il y ai un différent entre les RH et le manager car celui-ci aurai stipulé lors de l'audition que les pc de son cabinet ne comporte pas de données industrielles et qu'ils n'ont pas accès (réseau indépendant) à ce type de données.

De plus mon amie me rapporte que les relations entre le médecin et les RH sont tendues dans un contexte social assez difficile. (futur plan social)

Merci encore

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

Ne vous inquiétez vraiment pas. Pénalement, ils ne peuvent absolument rien vous reprochez.

Tenez moi au courant de la suite, mais pas de soucis à priori.

Cordialement.